



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Comité Départemental de la Sarthe de la Ligue Nationale contre le Cancer

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions
réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025
Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer
15-17 rue Gougeard 72000 LE MANS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil
d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer

15-17 rue Gougeard 72000 LE MANS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le Mans, le 9 avril 2026



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Comité Départemental de la Sarthe de la Ligue Nationale contre le Cancer

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer
15-17 rue Gougeard 72000 LE MANS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
40 Place de la République
CS81639
72016 Le Mans

Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer

15-17 rue Gougéard 72000 LE MANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité départemental de la Sarthe de la Ligue nationale contre le cancer relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 4.1 et 4.6 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 9 avril 2026

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	502.32	(502.32)		
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	502.32	(502.32)		
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	622 203.92	(60 560.57)	561 643.35	687 659.10
Terrains				129 903.83
Constructions	559 477.51	(16 708.97)	542 768.54	22 435.01
Install. techniques, matériel et outillage industriels	62 726.41	(43 851.60)	18 874.81	535 320.26
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3 408.84		3 408.84	3 408.84
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	22.00		22.00	22.00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 386.84		3 386.84	3 386.84
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	626 115.08	(61 062.89)	565 052.19	691 067.94
STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	4 590.29		4 590.29	39 425.76
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	4 590.29		4 590.29	39 425.76
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	1 488 979.46		1 488 979.46	899 270.80
Instruments Financiers A Terme				
Disponibilités	1 488 979.46		1 488 979.46	899 270.80
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	1 493 569.75		1 493 569.75	938 696.56
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 119 684.83	(61 062.89)	2 058 621.94	1 629 764.50

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2025	Exercice au 31/12/2024
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves		1 504 655.74	1 265 409.59
Réserves statutaires ou contractuelles		1 504 655.74	1 265 409.59
Réserves pour projet de l'entité			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		456 075.88	239 246.15
Situation nette (sous total)		1 960 731.62	1 504 655.74
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 960 731.62	1 504 655.74
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		13 750.13	13 545.13
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		13 750.13	13 545.13
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
DETTES		84 140.19	111 563.63
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		32 287.08	63 313.25
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		20 058.55	16 553.81
Dettes fiscales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		(245.00)	(245.00)
Autres dettes		32 039.56	31 941.57
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		84 140.19	111 563.63
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 058 621.94	1 629 764.50

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	36 880.00	39 312.00	(2 432.00)	-6.19 %
Ventes de biens et services	49 532.32	46 407.80	3 124.52	6.73 %
Ventes de biens	23 688.63	29 388.34	(5 699.71)	-19.39 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	25 843.69	17 019.46	8 824.23	51.85 %
. dont parrainages	2 521.20		2 521.20	
Concours publics et subventions d'exploitation	2 709.00	2 863.00	(154.00)	-5.38 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	513 528.93	521 353.28	(7 824.35)	-1.50 %
Dons manuels	493 495.49	521 353.28	(27 857.79)	-5.34 %
Mécénats	20 033.44		20 033.44	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	446 097.68	256 795.54	189 302.14	73.72 %
Reprises sur amort., dépr., prov.	(205.00)		(205.00)	
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles	214 533.60		214 533.60	
Utilisations des fonds dédiés		15 000.00	(15 000.00)	
Autres produits		188.00	(188.00)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 263 076.53	881 919.62	381 156.91	43.22 %
Achats de marchandises	16 485.95	14 595.73	1 890.22	12.95 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	199 029.06	227 878.04	(28 848.98)	-12.66 %
Aides financières	239 830.77	227 802.72	12 028.05	5.28 %
Impôts, taxes et versements assimilés	10 787.16	4 482.51	6 304.65	
Salaires et traitements	108 499.90	101 420.05	7 079.85	6.98 %
Cotisations sociales	35 952.94	33 408.70	2 544.24	7.62 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	24 803.26	9 812.30	14 990.96	
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé	127 317.11		127 317.11	
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	45 301.71	37 190.74	8 110.97	21.81 %
CHARGES D'EXPLOITATION	808 007.86	656 590.79	151 417.07	23.06 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	455 068.67	225 328.83	229 739.84	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	4 830.21	16 122.32	(11 292.11)	-70.04 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	4 830.21	16 122.32	(11 292.11)	-70.04 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	4 830.21	16 122.32	(11 292.11)	-70.04 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	459 898.88	241 451.15	218 447.73	90.47 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 585.00	1 110.00	475.00	42.79 %
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 585.00)	(1 110.00)	(475.00)	42.79 %
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	2 238.00	1 095.00	1 143.00	
TOTAL DES PRODUITS	1 267 906.74	898 041.94	369 864.80	41.19 %
TOTAL DES CHARGES	811 830.86	658 795.79	153 035.07	23.23 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	456 075.88	239 246.15	216 829.73	90.63 %
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	1 793.06	3 664.47	(3 664.47) 1 793.06	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 793.06	3 664.47	(1 871.41)	-51.07 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	1 793.06	3 664.47	(1 871.41)	-51.07 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 793.06	3 664.47	(1 871.41)	-51.07 %
NON AFFECTÉS				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2025

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;

- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants

Changement de siège social :

Installation de nouveaux locaux, à la même adresse, un étage au-dessous.

Mise en service des nouveaux locaux le 20/01/2025.

Autre changement significatif touchant l'activité du comité :

Vente de nos anciens locaux au deuxième étage

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	502			502
Immobilisations corporelles	827 715	561 425	231 616	622 204
Immobilisations financières	3 408			3 408
Total	831 625	561 425	231 616	626 114

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	561 425	231 616
BATIMENT	561 425	231 616
Immobilisations financières	0	0
Total	561 425	231 616

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles	502	502	0	502
Amort.Immobilisations corporelles	140 056	24 803	104 299	60 560
Amort.Immobilisations financières		0	0	
Total	140 558	25 305	104 299	61 062

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	22			22
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 387			3 387
Total	3 409	0	0	3 409

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières	3 409		3 409
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés			
→ Autres Créances		0	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance		0	
Total	3 409	0	3 409

3.1.2 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	78 916	
Livrets et comptes épargne	533 756	4 830
Comptes à terme	700 000	
Total	1 312 672	4 830

3.1.3 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Autres créances		
PERSONNEL	-150	-150
OPERATIONS AVEC L'ETAT	2 285	2 285
SECURITE SOCIALE / ORGANISMES SOCIAUX	1 819	1 205
LEG A RECEVOIR BN	126 611	
DONS A RECEVOIR BN	44 067	34 348
DIVERS	636	628
Disponibilités		
Total	175 268	38 316

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise → Fonds statutaires → Fonds de réserve générale → Fonds de réserve missions sociales → Legs et donations avec contrepartie	1 265 410	239 246						1 504 656
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	239 246	-239 246						456 076
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 504 656	0	0	0	0	0	0	1 960 732

Provisions pour risques et charges

3.2.1.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	13 545	205		13 750
→				
Total	13 545	205	0	13 750

3.2.1.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.2 Dettes

3.2.2.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 287	32 287		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	20 209	20 209		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-245	-245		
Autres dettes	31 824	31 824		
Produits constatés d'avance		0		
Total	84 141	84 141	-	-

3.2.2.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	20 057	16 554
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite	54	
→ Caisse de prévoyance	77	77
→ Personnel autres charges à payer		53
→ Organismes sociaux autres charges à payer	3 684	2 631
→ Dettes congés à payer	11 316	9 754
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 927	4 039
→ Prélèvement à la source	-1	
Total	20 057	16 554

3.2.3 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	32 287	63 313
→ FNP - Factures non parvenues	4 900	4 806
INTRAGROUPE	25 656	57 699
FOURNISSEURS PUBLICS	1 731	808
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
...		
Dettes des legs et donations :	217	0
DONS A RECEVOIR BN	217	
Autres dettes :	31 824	31 942
AUTRES CHARGES	130	248
RECHERCHE	31 694	31 694
Total	64 328	95 255

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

23/03/2026 - 14:35

LA LIQUE Fondation 1945		072 - COMITÉ DE LA SARTHE		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION							
1. MISSIONS SOCIALES		507 450,39	507 450,39	485 847,05	486 072,05		
1.1 Réalisées en France		507 450,39	507 450,39	485 847,05	486 072,05		
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		281 591,95	281 591,95	276 590,76	276 815,76		
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		225 858,44	225 858,44	209 256,29	209 256,29		
1.2 Réalisées à l'étranger							
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme							
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes							
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		88 162,40	56 921,52	106 560,09	84 564,82		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		88 129,01	56 909,73	105 383,03	83 387,76		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		33,39	12,19	1 177,06	1 177,06		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		86 662,56	83 953,06	64 059,81	60 849,40		
3.1 Frais d'information et de communication		14 061,03	14 061,03	13 405,38	13 405,38		
3.2 Frais de fonctionnement		46 822,88	44 118,38	43 082,18	39 871,72		
3.3 Autres charges		25 779,55	25 779,55	7 572,30	7 572,30		
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				1 231,79	1 231,79		
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		2 238,00		1 093,00			
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE							
TOTAL CHARGES		684 513,75	648 326,27	658 795,79	632 720,06		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		436 075,88		238 246,15			
		Décembre 2025		Décembre 2024			
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		
CHARGES PAR DESTINATION							
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		85 589,00	85 589,00	82 946,00	82 946,00		
Réalisées en France							
Réalisées à l'étranger							
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		1 799,06	1 799,06	3 664,47	3 664,47		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
TOTAL		87 382,06	87 382,06	86 610,47	86 010,47		

LA LIGUE	072 - COMITÉ DE LA SARTHE	Décembre 2025		Décembre 2024	
RESSOURCES		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-585 773,58	-585 773,58	-847 888,75	-847 888,75
1.1 Cotisations sans contrepartie		-36 880,00	-36 880,00	-39 312,00	-39 312,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-519 528,93	-519 528,93	-521 353,28	-521 353,28
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-435 364,65	-435 364,65	-287 223,45	-287 223,45
PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-152 312,05		-32 290,31	
2.1 Cotisations avec contrepartie					
2.2 Parrainage des entreprises		2 521,20			
2.3 Contributions financières sans contrepartie		-62 574,36		-31 942,75	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public		-87 216,49		-347,46	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-2 709,00		-2 863,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		205,00	205,00	-15 000,00	
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS					
TOTAL		-1 140 589,53	-585 568,58	-898 041,94	-847 888,75
		Décembre 2025		Décembre 2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-85 589,00	-85 589,00	-82 346,00	-82 346,00
Prestations en nature		-1 793,06	-1 793,06		
Dons en nature				-3 664,47	-3 664,47
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
TOTAL		-85 589,00	-85 589,00	-82 346,00	-82 346,00

4.1.1.1 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.1.1.2 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	4 830	16 122
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	4 830	16 122

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.1.2 Produits non liés à la générosité du public

4.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
PRESTATIONS	25 844	17 019
MARCHANDISES	23 689	29 388
Total	49 533	46 407

4.1.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	9 037		1 984	11 021
Assurance	1 860		408	2 268
Electricité et eau	3 278		720	3 998
Téléphone	1 497		329	1 826
Affranchissement	14 955		2 951	17 906
Total	30 627	0	6 392	37 019

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	60 670	56 628
Actions d'information, de prévention et de dépistage	53 448	49 887
MANIFESTATIONS	4 334	4 045
Frais de fonctionnement (dont communication)	26 001	24 269
Total	144 453	134 829

4.2.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	173 287	173 321
Actions d'information, prévention, dépistage	72 799	83 688
Actions de formation	3 747	4 204
Actions de recherche	29 200	14 498
Actions autres	2 558	1 104
Total	281 591	276 815
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades		
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	225 858	209 257
Actions autres		
Total	225 858	209 257

4.2.3 Frais de recherche de fonds

4.2.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.2.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.2.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	14 061	13 405
Frais de gestion	32 739	32 213
...		
...		
...		
...		
...		
Total	46 800	45 618

4.2.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.3.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.3.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMIC x 1,5	85 589	82 346
DONS EN NATURE	Tarif négocié	1 793	3 664
Total		87 382	86 010

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.4 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	1 720				14 371	395					16 486
Autres achats et charges externes	122 578				55 632	20 786					199 029
Aides financières	239 831										239 831
Impôts, taxes et versement assimilés	8 784				61	1 942					10 787
Salaires et traitements	81 602				6 377	20 521					108 500
Charges sociales	28 475				1 497	5 981					35 953
Dotations aux amortissements et dépréciations						24 803					24 803
Autres charges	24 461				8 607	12 234					45 302
Charges exceptionnelles					1 585						1 585
Impôt sur les bénéfices						2 238					2 238
TOTAL	507 451	0	0	0	88 130	88 900	0	0	0	0	684 514

4.5 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.5.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes	4 685
Total	4 685

4.5.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
Total	0
Charges exceptionnelles	
SUBVENTION "PETITS LUCA" 24H VELO	1 585
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	1 585

4.6 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.6.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

23/03/2026 - 14:36

LA LIQUE Fédération Française des Lésés de la Moelle	072 - COMITÉ DE LA SARTHE	Décembre 2025	Décembre 2024
	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-985 773,58	-847 888,73
1.1 Cotisations sans contrepartie		-36 880,00	-39 312,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-513 528,93	-521 353,28
Dons manuels non affectés		-493 355,00	-518 610,19
Dons manuels affectés		-140,49	-2 743,09
Mécénat		-20 033,44	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-435 364,65	-287 223,45
Manifestations		-7 505,63	-16 124,40
Ventes (dont abonnement à vivre)		-23 688,63	-24 378,94
Prestations et autres ventes		-12 564,10	
Activités de récupération		-3 242,76	
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-10,00	-5 745,00
Produits financiers		-4 830,21	-16 122,32
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-383 523,32	-224 852,79
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		205,00	
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-985 568,58	-847 888,73
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-985 568,58	-847 888,73
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		1 270 986,33	1 048 245,36
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		337 242,31	215 168,67
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP		-324 161,55	7 572,30
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		1 284 067,09	1 270 986,33
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-85 589,00	-82 346,00
Prestations en nature		-1 793,06	
Dons en nature			-3 664,47
TOTAL		-87 382,06	-86 010,47

LA LIQUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	072 - COMITÉ DE LA SARTHE EMPLOIS PAR DESTINATION CER	Décembre 2025	Décembre 2024
		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		507 450,39	486 072,05
1. MISSIONS SOCIALES		507 450,39	486 072,05
1.1 Réalisées en France		281 591,95	276 815,76
Actions réalisées par l'organisme		173 286,59	173 321,02
Actions en direction des malades, des proches et éts de santé		173 286,59	173 321,02
Soins de supports		18 833,38	15 306,51
Soins de support soutien psychologique		23 055,83	23 025,22
Soins de support activités physiques		25 473,68	27 821,92
Soins de support soutien esthétique		2 030,00	1 885,00
Soins de support soutien nutrition		22 454,19	28 253,24
Soins de support autres		30 305,34	25 961,68
Information, orientation		2 261,82	2 811,19
Visite des malades		13 972,33	18 546,43
Secours financiers aide à domicile		34 900,02	29 709,83
Fonctionnement de la mission		72 799,23	83 688,02
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		280,73	38,00
Prévention primaire		42,00	22,00
Prévention primaire tabac		12,00	14,00
Prévention primaire alcool		198,73	
Prévention primaire soleil		20,00	
Prévention primaire alimentation		8,00	2,00
Prévention risques environnementaux		50 017,74	51 775,96
Interventions en milieu scolaire		728,55	741,60
Clap Santé		362,90	1 347,34
Dépistage cancer du sein		800,00	318,00
Dépistage colon rectum		60,00	
Dépistage utérus		2 246,52	14 426,69
Information du public		109,40	189,27
Vivre		18 193,39	14 851,16
Fonctionnement de la mission		3 747,17	4 204,29
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		2 794,18	3 495,72
Autres actions de formation dans le cadre des missions sociales		952,99	708,57
Fonctionnement de la mission		1 358,96	1 104,83
Actions de société et politique de santé		1 358,96	1 104,83
Fonctionnement de la mission		29 200,00	14 497,60
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer			219,99
Congrès-symposiums-réunions		29 200,00	14 277,61
Autres dépenses de recherche		1 200,00	
Autres actions		1 200,00	
Prix		225 858,44	209 256,29
Versements à d'autres organismes agissant en France			50 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			50 000,00
Dépistage autres		225 858,44	159 256,29
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		112 858,44	76 519,49
Programmes nationaux		15 000,00	
Équipes labellisées		43 033,44	
Adolescent face au cancer			31 694,49
Adolescent face au cancer		54 825,00	34 825,00
Recherche clinique			10 000,00
recherche douleurs		113 000,00	82 736,80
Programmes régionaux et départementaux			9 736,80
Contributions financières		98 000,00	73 000,00
Subvt de fonct Recherche fondamentale cognitive		15 000,00	
Subvt de fonct Recherche épidémiologique			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes		56 921,92	84 564,82
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		56 909,73	83 387,76
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		37 385,20	68 406,32
Frais d'appel de dons		339,36	697,36
Frais d'appel des legs		13 887,93	8 390,59
Frais traitements des dons		5 297,24	5 893,49
Achats pour manifestations et ventes		5 297,24	5 693,49
Achats pour ventes		12,19	1 177,06
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		12,19	1 177,06
Frais de recherche partenariat			

LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	072 - COMITÉ DE LA SARTHE	Décembre 2025	Décembre 2024
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		83 953,96	60 849,40
3.1 Frais d'information et de communication		14 061,03	13 405,38
Frais d'information et de communication externe		10 907,76	9 690,33
Frais d'information et de communication interne		3 153,27	3 715,05
3.2 Frais de fonctionnement		44 113,38	39 871,72
Frais de gestion		30 030,47	29 002,34
Formation administrative			135,00
Impôts et taxes		1 852,29	790,95
Cotisation statutaire 10%		12 230,62	9 943,43
3.3 Autres charges		25 779,55	7 572,30
Charges financières		976,29	
Dotations aux amortissements		24 803,26	7 572,30
TOTAL DES EMPLOIS		648 326,27	631 486,27
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			1 233,79
5. REPORTS EN FONDS D'ÉDUCATION DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		337 242,31	215 168,67
TOTAL		985 568,58	847 888,73

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		85 589,00	82 346,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		1 793,06	3 664,47
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT			
TOTAL		87 382,06	86 010,47

4.6.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
06/01/2022	CASQUES	2 400				67	67
23/12/2022	PC/DELL	194				65	65
31/12/2022	PC/DELL	969				323	323
09/01/2023	BUREAU	702				140	140
28/08/2023	PC/DELL	2 304				768	768
18/12/2025	PC/DELL	1 947				23	23
20/01/2025	LOCAUX				613	58	58
20/01/2025	BCC				276	17	17
20/01/2025	BCC/AMEN				42 075	3 985	3 985
20/01/2025	BCC/PEINT				49 920	3 152	3 152
20/01/2025	BCC/PLOMB				33 061	1 253	1 253
20/01/2025	LOCAUX				433 136	8 206	8 206
20/01/2025	SERRURE				396	38	38
20/01/2025	BCC/MOBILIER				16 574	3 140	3 140
20/01/2025	ECRAN ACCUEIL				1 497	284	284
17/12/2024	PC/DELL	915				289	289
17/12/2024	PC/DELL	1 297				409	409

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.6.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	22	20		365
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	23	2 684		47 820
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain				
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales				
Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...)	14	786		13 998
Organisation de manifestations	75	711		12 679
Communication, démarches auprès des médias	6	137		2450,00
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)				
Quête sur la voie publique ou à domicile				
Démarches auprès des notaires, des entreprises...				
PREVENTION	20	465		8277,00
Total	160	4 803	0	85 589

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	4	5 148	3
Total	4	5 148	3

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	951
6257 - Réceptions	Restauration	310
...	...	
...	...	
...	...	
Total		1 261

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 4 925 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

